



## PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2023

Convocation du 30 janvier 2023

Affiché le 23/03/2023

---

L'an deux mil vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur José TILLOU, Maire, salle du Conseil Municipal, au lieu ordinaire de ses séances.

### **Etaient présents :**

M. TILLOU José Maire, M. MIQUEL Philippe, M. BEZIAT Fabien, adjoints, Mesdames, BORNEL Christelle, MANAU Nadine, SEBIRE Nathalie, BERNARD Fatima, Messieurs, ARNAUDET Jacques, DUCLOS Hervé, MANIER Frantz, SABROU Jacques et SEGOUFFIN Maurice, conseillers.

**Membres absents :** Mme MARTIN Caroline ayant donné pouvoir à TILLOU José, ROUCHON Claudine ayant donné pouvoir à MANAU Nadine,

**Secrétaire de séance :** M MANIER Frantz

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2022
- Plan de financement du projet Mairie/Espace Culturel
- Modification délibération DELCHIE
- Subvention Lycée Clément Marot – Soutien à l'atelier « Math.en.Jean »
- Subvention Collège Luzech
- SIFOMA Adhésion de la commune de MARMINIAC
- FDEL Programme éclairage public 2023
- Eclairage public – Sécurisation du Mas Vieil / Programme 2024

*Monsieur le Maire déclare que le quorum est atteint.*

**Le procès-verbal de la précédente réunion du 02 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE**

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu la visite du Secrétaire Général de la Préfecture du LOT.*

*Celui-ci venant apprécier sur site le projet de nouvelle mairie/espace culturel, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023.*

*Il relate que le Secrétaire Général est extrêmement favorable à ce projet et très satisfait de l'orientation donnée au bourg via l'opération « Cœur de village ».*

*Le Secrétaire Général appuiera notre demande de subvention. Celle-ci devrait comme prévue avoisiner les 25%.*

*Monsieur le Maire, rappel que la collectivité peut espérer un taux global de subvention pour ce projet d'environ 70%*

*Pour information, l'appel d'offre concernant les travaux de la Mairie sera déposé courant mars 2023 et courant avril 2023 pour l'espace culturel.*

*Le début des travaux est envisagé pour Juillet 2023 avec une remise des clés en Septembre 2024.*

*Concernant les plans définitifs de la mairie, Monsieur BEZIAT Fabien demande à ce que les éléments évoqués précédemment ne soient pas oubliés à savoir : la prévision dans le local archive d'un emplacement à usage d'une éventuelle « vidéo surveillance », l'installation d'une alarme ainsi que les aménagements intérieurs évoqués avec l'architecte (taille du local technique, rangements, configuration de l'accueil...)*

**01/2023 FINANCEMENT DU PROJET MAIRIE/BIBLIOTHÈQUE**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 22 février 2018 et du 08 décembre 2021 concernant la nouvelle mairie et la future bibliothèque.

Il informe l'ensemble du conseil que le projet global présenté lors de la séance du 21 septembre dernier a été déposé en tant que permis de construire le 24 novembre 2022. Il précise que celui-ci a reçu l'accord favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire, rappelle le coût de ces travaux estimés par le cabinet d'architecture AVF :

- Mairie : 538 378.00 € Hors Taxes
- Bibliothèque 262 990.00 € Hors Taxes

Les financements potentiels sont les suivants :

**Mairie**

- Etat DETR 25% (avec un plafond de 400.000€) soit 100 000.00 €
- Département FAST 20% soit 107 675.00 €
- Région 20 % soit 107 675.00 €
- Fond de concours du Grand Cahors 50 000 €

**Espace associatif, Bibliothèque**

- Etat DETR 25% soit 65 747.00 €
- Département FAST 20% soit 52 598.00 €
- Région 20 % soit 52 598.00 €

Soit un total de financement de 66 % sur le montant hors taxes 801 368.00 € et un reste à charge pour la Commune de 265 075 € financé par un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider :

- Le projet tel que présenté par le Cabinet d'Architectes ainsi que le montant total de 801 368.00 € HT
- De mobiliser les financements potentiels auprès des services de l'Etat, du Département, de la Région et du Grand Cahors
- De missionner Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités nécessaires pour l'avancement architectural du projet, l'engagement des travaux (appel d'offres etc.) et pour solliciter les financements pré-cités.

**02/2023 VENTES DELCHIE / COMMUNE DE CAILLAC**

Monsieur le Maire, expose aux membres présents qu'il convient de régulariser une situation foncière découlant de la création du Plan d' Eau en cœur de village et impactant la propriété riveraine DELCHIE.

Au titre il a été convenu deux cessions concomitantes de terrains, l'une par les consorts DELCHIE au profit de la Commune et l'autre par la Commune au profit des consorts DELCHIE.

La régularisation de ces nouveaux parcellaires a fait l'objet d'un certificat de bornage et d'une nouvelle numérotation parcellaire.

La vente des parcelles B 1829 & B 1839, propriété de la commune s'élèvera à 1.000,00 €. L'achat des parcelles B 1831, 1833, 1834, 1835 et 1837 propriété des Consorts DELCHIE, s'élèvera à 1.400,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à cette rétrocession et à cette acquisition selon les modalités présentées.

Il mandate Monsieur le Maire afin de signer tous les actes et documents nécessaires en ce sens.

**03/2023 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « MATH.EN.JEANS »**

La commune de Caillac, a reçu une demande de subvention émanant du Lycée Clément Marot de Cahors. Celui-ci ayant créé l'association « Math.en.Jeans » souhaite pouvoir faire participer un groupe d'élève à un séminaire des sciences sur Toulouse.

Cette association regroupant des élèves de seconde et première a pour objectif de vivre les mathématiques autrement, de rencontrer des chercheurs, de pratiquer eux-mêmes une démarche de recherche et de travailler en groupes jumelés avec le collège L'impéral de Luzech.

Considérant qu'une des élèves participantes est domiciliée sur Caillac, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'octroyer une subvention d'un montant de 150.00 € afin de couvrir une partie des frais occasionnés par le séminaire et le congrès.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de subventionner ce projet à hauteur de 150.00€
- d'y inscrire les crédits nécessaires au budget

**04/2023 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : COLLÈGE DE LUZÉCH, SÉJOUR SCOLAIRE**

La commune de Caillac, a reçu une demande de subvention émanant du Collège l'Impéral de Luzech. Dans le cadre d'un projet interdisciplinaire « Sur les routes de l'exil » les élèves de 3ème travaillent sur le thème de l'eurodistrict catalan, de la guerre civile espagnole et du parcours des réfugiés républicains.

A ce titre, les professeurs d'histoire-géographie, français, arts plastiques et espagnol organisent un séjour scolaire en mai 2023. A ce jour, le cout par élève s'élève à 200.00€

Considérant que cinq élèves du groupe concerné résident sur Caillac, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'octroyer une subvention d'un montant de 20 € par élève.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de subventionner ce voyage scolaire à hauteur de 20 € par élève soit 100€ pour les cinq élèves caillacois
- d'y inscrire les crédits nécessaires au budget

**05/2023 ADHÉSION AU SIFA DE LA COMMUNE DE MARMINIAC**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la commune de MARMINIAC a par une délibération du 29 septembre 2022 souhaité adhérer au SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale)

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de MARMINIAC au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

### **06/2023 FDEL PROGRAMME 2023 – REMPLACEMENT LAMPES TYPE BF : OPÉRATIONS 39706 EP ET 39706EP4**

Monsieur MIQUEL Philippe présente les projets de « REMPLACEMENT LAMPES TYPE BF » cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- 1) Les projets d'éclairage public, suivant les avant-projets présentés par la FDEL, réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2023,
- 3) s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives,
- 4) Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux,
- 5) Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération

*Monsieur MIQUEL expose également les deux projets d'enfouissement et de sécurisation des éclairages publics programmés avant la fin du mandat :*

- *Enfouissement + sécurisation du Mas Vieil pour une participation communale d'un montant d'environ 71 000.00€*
- *Enfouissement +sécurisation du Mas de Laroque pour une participation communale d'un montant d'environ 73 000.00€*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Monsieur Le Maire revient sur le devenir de la « résidence seniors ». Après avoir pris contact avec Lot Habitat, le projet d'un grand bâti à usage locatif traditionnel semble possible. A celui-ci pourrait s'ajouter la proposition d'une « carte » de services à destination des seniors. Monsieur le Maire propose de convier Madame MAURY Maryse, Vice-Présidente du Département en charge des solidarités au prochain Conseil Municipal informel afin d'échanger avec elle sur le sujet.
- ❖ Pour information, Monsieur MIQUEL Philippe annonce que les travaux d'extension du réseau télécom et pluvial du lotissement DIOGO commenceront le 20/02/2023. Travaux à la charge de la Commune. Ce lotissement compte 6 lots actuellement en vente.

*Fin de séance à 20h00*